

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 11317

Numéro SIREN : 447 921 552

Nom ou dénomination : INTERIM.COM

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2023 sous le numéro de dépôt 27683

INTERIM.COM

Société par Actions Simplifiée
au Capital social de 100.000,00 Euros.

Siège social :
15, rue Chaudron
75010 PARIS

RCS PARIS 2003 B 11317
SIRET 447 921 552 00025



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juillet à 12 h 00, les actionnaires de la société INTERIM.COM, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000,00 Euros, dont le siège social est situé au 15, rue Chaudron – 75010 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 2003 B 11317, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne VAUTHERIN en qualité de Présidente de la société.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Charles DUARTE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué certifie exacte la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent mille actions sur les mille actions assorties du droit de vote composant le capital social.

La Présidente constate et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- Un exemplaire de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à la présente assemblée,
- La feuille de présence,
- Le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Elle rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que le liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant suite à la démission des actuels organes de contrôle.

Puis elle donne lecture du rapport de gestion de la Présidente et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entériné la démission des actuels Commissaires aux compte titulaires et suppléants, respectivement Messieurs Jérôme ZEPPEGNO et Alain OUANICHE, l'Assemblée Générale déclare accepter la nomination en qualité de nouveaux Commissaires aux comptes :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la société GH CONSULTING, sise 77, rue de Prony – 75017 PARIS, représentée par son Gérant Monsieur Gad HAZOUT,
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean LEBIT, sis 18, avenue du Huit Mai 1945 – 95200 SARCELLES,

Et ce à compte de ce jour, et au titre de l'exercice comptable clos au 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de cette résolution, l'article 16 sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 16 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la société est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants désignés par décision collectives des actionnaires.

Les nouveaux Commissaires aux comptes nommés pour une durée de six exercices sont :

Commissaire aux comptes titulaire :

- † ➤ SARL GH CONSULTING, 77, rue de Prony – 75017 PARIS, représentée par son Gérant Monsieur Gad HAZOUT.

Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Jean LEBIT, 18, avenue du Huit Mai 1945 – 95200 SARCELLES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et les actionnaires présents.